



# Du collège des uns au collège pour tous

L'histoire des collèges dans les Côtes d'Armor



*Cher collègue, j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre du 15 mai et de vous remercier pour les renseignements que vous m'avez fournis. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.*

*Le 20 mai 1885*

*Monsieur le Directeur*



# Sommaire

## Les collèges sous l'Ancien Régime



### L'origine des collèges

p 4

### La vie dans les collèges

p 6

## Le développement de l'enseignement secondaire aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles



### Un « mille-feuille » scolaire

p 8

### L'architecture des collèges

p 10

### La vie au collège

p 12

### L'enseignement : tout un programme

p 14

## De 1950 à nos jours, vers le collège pour tous



### Le temps des réformes éducatives

p 16

### La multiplication des collèges

p 18

### Le collège : une communauté éducative

p 20

### Le collège : un lieu de vie partagé

p 22



Département  
des Côtes-du-nord



Aujourd'hui, les collèges forment un élément essentiel et central du réseau éducatif français. Dans les Côtes d'Armor, **46 collèges publics**, dont les bâtiments sont gérés par le Conseil départemental, **et 33 collèges privés maillent le territoire** et permettent aux élèves de suivre leur scolarité au plus près de chez eux. Cette institution scolaire, si familière de nos jours, est le fruit d'une histoire longue et complexe au cours de laquelle le mot même de *collège* a changé plusieurs fois de signification pour représenter des réalités scolaires très diverses.

Cette exposition itinérante composée de 11 panneaux a été réalisée par le service éducatif des Archives départementales. Elle entend **faire découvrir l'histoire des collèges des Côtes d'Armor à travers le prisme des archives**. Il ne s'agit donc pas d'une étude exhaustive mais plutôt d'une exploration au plus près des documents. Elle présente ainsi une histoire institutionnelle de l'enseignement secondaire en s'appuyant sur l'histoire locale des établissements scolaires du département.

D'un manuscrit médiéval à des articles de presse du XXI<sup>e</sup> siècle, en passant par un sujet d'examen organisé à la veille de la Révolution française ou encore une photographie de classe des années 1940, **près de cent documents sont réunis ici**. Leur étude nous amène à mieux comprendre l'évolution des collèges costarmoricains depuis le Moyen Âge et, parallèlement, la vie quotidienne des élèves et du personnel enseignant qui les ont fréquentés. Cette histoire est celle d'une longue marche vers l'accès à l'enseignement secondaire pour tous et la démocratisation du collège.



## L'origine des collèges

### La naissance des collèges au Moyen Âge

Le sens du mot *collège* a évolué au fil de l'histoire et du développement des institutions scolaires. *Collège* vient du latin *collegium* (« qui a la même loi ») et désigne une communauté d'individus soumis aux mêmes règles (d'où le sens actuel de l'adjectif *collégial*). **Au Moyen Âge, les collèges ne sont pas des établissements d'enseignement mais des pensions qui accueillent les étudiants venus souvent de loin pour suivre les cours de l'université.** Ils trouvent dans les collèges le gîte, le couvert ainsi que des étudiants plus avancés qui les aident à étudier et à réviser leurs leçons. À Paris, les collèges se multiplient à la suite de la création de l'université en 1200. L'un de ces collèges accueille plus particulièrement les étudiants du duché de Bretagne. Il s'agit du collège de Tréguier.

#### Recueil des titres de fondation du collège de Hubant à Paris, XIV<sup>e</sup> siècle.

Les Archives nationales conservent un manuscrit exceptionnel illustrant le règlement d'un collège parisien au Moyen Âge, comparable à celui de Tréguier. Les scènes représentent la vie quotidienne des étudiants qui remplissent leurs devoirs religieux, accomplissent des tâches domestiques ou, ici, empruntent des ouvrages dans la bibliothèque du collège.



Archives nationales, AE/II/408



AD22, D 1

#### Nomination du précepteur du collège de Saint-Brieuc par l'évêque Nicolas Langelier, 1574.

Écrit en latin, c'est le document le plus ancien conservé par les Archives départementales sur le collège de Saint-Brieuc. Les signatures sont complétées par le sceau de l'évêque de Saint-Brieuc, reconnaissable à ses attributs : la crosse et la mitre.

### Le collège de Tréguier à Paris

À l'image de ses homologues, le collège de Tréguier est une fondation pieuse conçue pour aider les étudiants pauvres tout en perpétuant la mémoire de son fondateur. Il est créé à Paris en 1325 par Guillaume de Coatmohan, chantre de l'église de Tréguier et chanoine de Notre-Dame de Paris. **Le collège permet chaque année à six étudiants boursiers originaires du diocèse breton de suivre les cours de l'université.** Situés dans le quartier latin, les bâtiments du collège de Tréguier sont détruits au XVII<sup>e</sup> siècle pour faire place au Collège de France. L'établissement breton intègre alors les locaux du collège Louis-le-Grand.

Si de nos jours les collèges français n'ont plus rien à voir avec ceux du Moyen Âge, en Angleterre les établissements prestigieux d'Oxford et de Cambridge, notamment, ont conservé cette identité de collèges universitaires.



Gravure de Jean Boubain in DOBET (François), Le Collège de Guingamp et l'Institution Notre-Dame 1516-1948, 1950 - AD22 1 B 298

Le collège de Guingamp, gravure de Jean Boubain.

### EXERCICE DE SIXIEME, QUI SE FERA AU COLLEGE EPISCOPAL DE DINAN.



AD22, D 1

#### Exercice de sixième au collège de Dinan, 1788.

Le collège de Dinan, dont la commune ne parvient pas à assurer l'entretien des locaux, est installé dans l'ancien couvent des bénédictines en 1777 par l'évêque de Saint-Malo (actuellement collège Roger-Vercel). Les armoiries de ce dernier sur ce sujet d'examen de la classe de sixième montrent bien le poids prépondérant de l'Église dans l'enseignement à l'époque.

### Les collèges des diocèses du territoire costarmoricaïn

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les collèges deviennent de véritables lieux d'enseignement, intermédiaires entre les écoles et les universités. **Sur notre territoire, trois collèges principaux voient le jour : Saint-Brieuc (jusqu'à 600 élèves au XVII<sup>e</sup> siècle), Tréguier (200 élèves), et Dinan (250 élèves).** Si les bâtiments sont initialement à la charge des communes, la formation est du ressort des autorités ecclésiastiques, tout comme la nomination du personnel enseignant. Deux autres villes disposent également d'un établissement qui pourrait s'apparenter à un collège. À Guingamp, l'école située près de l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours est parfois désignée du terme « *collège* » bien qu'elle n'accueille qu'une dizaine d'élèves. Quant au séminaire de Plouguernevel, initialement voué à former les futurs prêtres du diocèse de Quimper, il semble avoir fait office de collège pour les habitants de cette région de Basse-Bretagne.

Dans toutes les villes où il y a une église cathédrale ou collégiale, le revenu d'une prébende sera « destiné pour l'entretien d'un précepteur qui sera tenu, moyennant ce, instruire les jeunes enfants de la ville gratuitement et sans salaire. »

Charles IX, Ordonnance d'Orléans, 1560

# La vie dans les collèges

## Des enseignants religieux

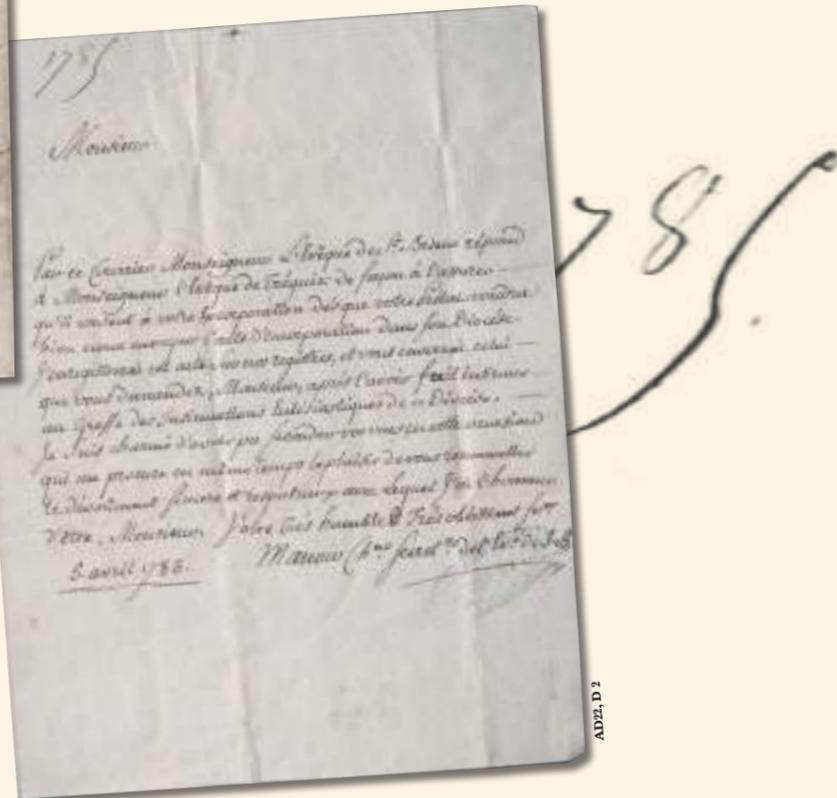
Les collèges sont dirigés par un principal, nommé par l'évêque. L'enseignement y est assuré par des prêtres ou des clercs qui se divisent en deux catégories : les professeurs spécialisés dans une matière et les régents qui suivent au quotidien le travail d'une classe. Les collèges de Saint-Brieuc et Dinan comptent en 1789 trois professeurs et cinq régents. Ils portent la tonsure et l'habit ecclésiastique. Le règlement du collège de Tréguier de 1626 précise par ailleurs que les régents font classe avec la robe et le bonnet carré.



Guillaume Jourden, docteur es arts et en théologie, principal du collège de Tréguier à Paris, décédé en 1521.



Lettre du secrétaire de l'évêché de Saint-Brieuc relative à la mutation d'un professeur au collège de Tréguier, 1785.



AD22, D 2

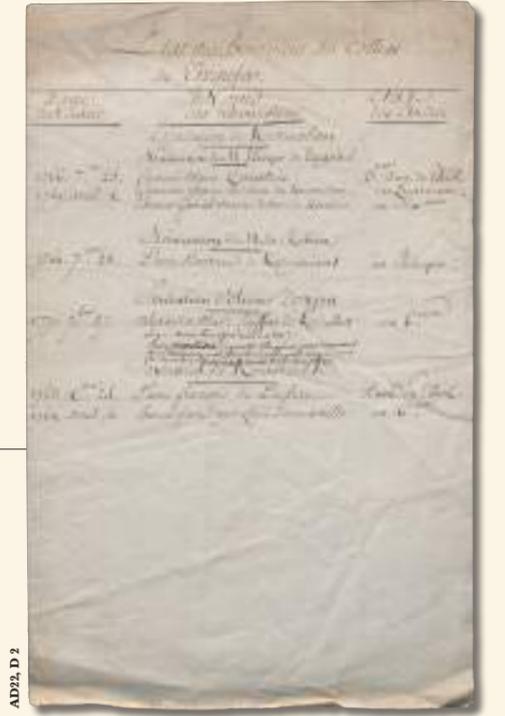
## Les élèves, une minorité éduquée

Sous l'Ancien Régime, les élèves fréquentant les collèges représentent une petite minorité des enfants et adolescents (au XVIII<sup>e</sup> siècle, 80 % de la population est analphabète). Ils sont issus de la noblesse et de la bourgeoisie, mais aussi de familles aisées du monde agricole. L'instruction qu'ils reçoivent au collège leur permet d'accéder à la prêtrise (30-40 % des élèves) ou de poursuivre les activités familiales (gestion de domaine agricole, négoce, administration). Les plus brillants continuent leurs études à l'université, généralement à Paris, Angers ou Nantes. Les collèges de Saint-Brieuc, Tréguier et Dinan, qui drainent des élèves de tout leur diocèse, disposent d'un pensionnat pour accueillir ceux qui n'ont pas de logement en ville.

### État des bourses du collège de Tréguier, 1770.

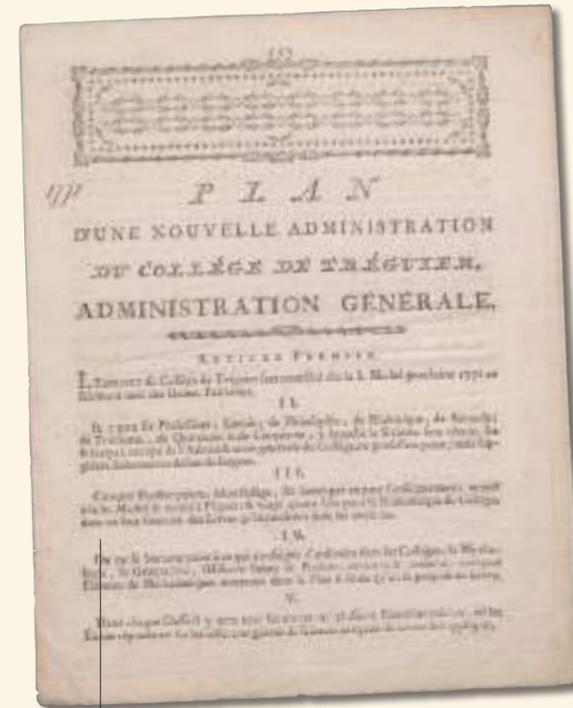
Si l'enseignement est payant, des bourses sont créées à l'initiative de particuliers ou d'ecclésiastiques désireux d'assurer l'avenir de membres de leur famille ou de former de futurs prêtres. Au collège de Tréguier, sept élèves en bénéficient en 1770. Au collège de Saint-Brieuc, messieurs Chouemel et Le Borgne fondent six bourses dont l'attribution est soumise à des conditions précises : « Les boursiers doivent être de familles pauvres ou peu aisées, honnêtes, sans reproche, où la probité soit comme héréditaire. [Ils] doivent étudier au collège de Saint-Brieuc, ne peuvent commencer à jouir des pensions que lorsqu'ils entreront au moins en cinquième. Ils cesseront d'en jouir au jour où ils seront fait prêtres. » Ils doivent avoir l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique, faire preuve d'une conduite irréprochable et présenter des dispositions pour les sciences, l'étude et le progrès.

AD22, D 2



## Un enseignement classique

L'enseignement fait la part belle au latin, à la religion et aux arts oratoires (théologie, rhétorique, philosophie). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un décalage se creuse entre les programmes conçus par les autorités ecclésiastiques et les attentes de la population. Beaucoup souhaitent un enseignement plus concret et moderne prenant en compte les avancées des sciences et les besoins de la nouvelle bourgeoisie marchande. Progressivement, les collèges intègrent français, histoire récente, géographie, mathématiques et physique à leurs programmes comme le révèle le règlement du collège de Tréguier en 1771. Outre les examens publics, des pièces de théâtre sont données régulièrement pour habituer les élèves à parler devant un auditoire.



### Règlement du collège de Tréguier, 1771.

À Tréguier, la journée des élèves commence par une messe à 7h30. Ils ont ensuite cours de 8h à 10h et de 14h à 16h. Le jeudi est chômé et des vacances sont accordées pour Noël et le Carnaval (huit jours) ainsi qu'en été (du 25 août au 29 septembre).

AD22, D 2



AD22, D 1

### Exercice littéraire de troisième au collège de Saint-Brieuc, 1789.

Les examens ont lieu en public et sont annoncés par des affiches mentionnant la liste des élèves concernés et les sujets sur lesquels ils seront interrogés. Le programme des élèves de troisième du collège de Saint-Brieuc en 1789 comprend un commentaire de texte de littérature latine, des questions de grammaire française et de littérature et un sujet d'histoire de Bretagne mettant l'accent sur les privilèges de la province depuis son rattachement au royaume de France. La liste des élèves révèle que la zone de recrutement du collège de Saint-Brieuc dépasse les frontières du diocèse puisque certains étudiants viennent de Tréguier, Landerneau, Quimper ou Rennes.

« Le principal éclairera la conduite des écoliers hors le collège et dans leurs différentes pensions ; et fera en sorte que l'ordre et la piété y règne. S'il ne peut remédier par lui même au désordre des enfants, il en donnera avis à leurs parents. »

Règlement du collège de Tréguier, 1771.

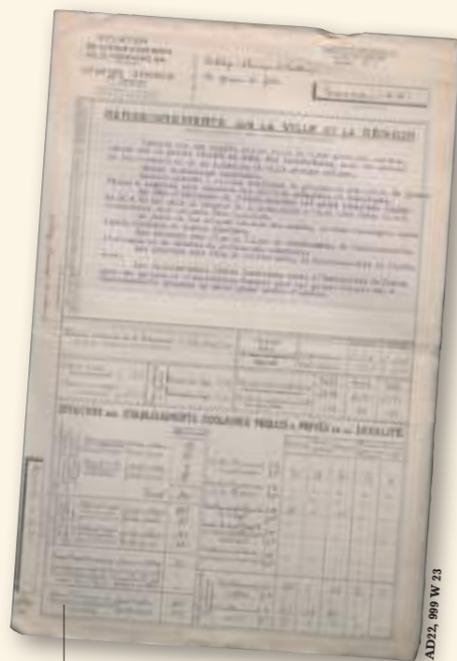
## Un « mille-feuille » scolaire

### Une multiplicité d'institutions

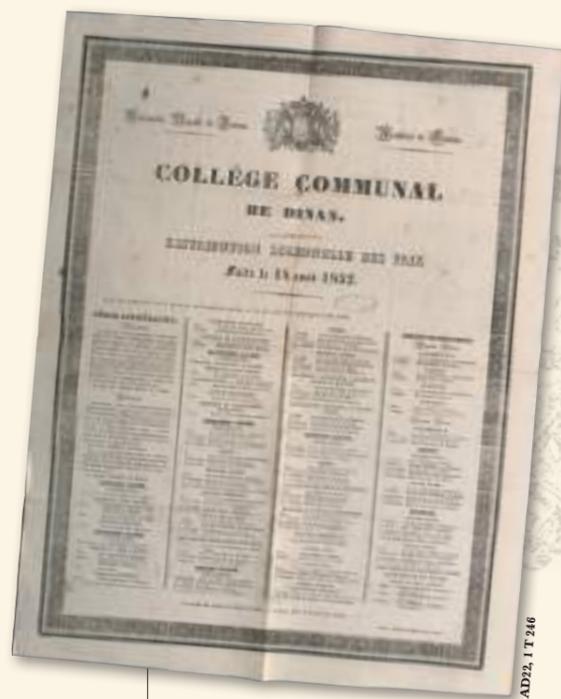
Dans le sillage des grandes réformes issues de la Révolution, la loi du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802) sur l'instruction publique organise l'enseignement secondaire autour de deux types d'établissements : les **lycées** à la charge de l'État, peu nombreux, et les **collèges communaux**, souvent équipés d'un internat, ouverts dès l'âge de 6 ans.

Simultanément s'organise un autre type d'enseignement, moins cher pour les familles (gratuit parfois) et plus court. D'une durée de 4 ans, il se développe dans des écoles spéciales nommées **Écoles Primaires Supérieures (EPS)**, dont les cours sont assurés par des professeurs qualifiés, et des **Cours Complémentaires (CC)**, annexés aux écoles primaires et assurés par les instituteurs. Cette organisation composée de multiples institutions parallèles, et parfois concurrentes, se maintient tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux années 1960.

Par ailleurs, en 1850, la loi Falloux autorise le développement de l'enseignement secondaire dans les établissements libres, qui ne dépendent pas de l'État. Les collèges privés s'organisent dès lors peu à peu, selon le même modèle que les établissements publics, tout en gardant leur particularité due à l'enseignement catholique.



**Situation du collège de garçons et de l'ÉP.S. de filles de la ville de Lannion, 15 novembre 1941.**  
Ce document offre un état des lieux général sur les établissements scolaires de Lannion. On remarquera notamment la distinction des origines sociales entre les élèves externes et les élèves internes.



**Palmarès du collège communal de Dinan de l'année scolaire 1832.**  
L'enseignement du latin et du grec est essentiel dans le programme.

« Les externes sont fils ou filles de commerçants, de fonctionnaires, d'artisans et des membres des professions libérales. Les internes sont fils de cultivateurs, de fonctionnaires et d'artisans. »

Situation du collège de garçons et de l'ÉP.S. de filles de la ville de Lannion, 1941.



**En-tête du papier à lettre de l'École Saint-Charles, 1879.**

## Collèges publics et privés à Saint-Brieuc

### Le collège Anatole-Le-Braz

Avec la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), le gouvernement prévoit la création dans chaque département d'une École centrale consacrée à l'enseignement secondaire. Initialement prévue à Guingamp, l'École centrale des Côtes du Nord est finalement inaugurée à Saint-Brieuc le 10 prairial an VII (30 mai 1799), provisoirement dans le couvent du Calvaire puis dans l'ancien couvent des Cordeliers. Supprimée par Napoléon Bonaparte le 1<sup>er</sup> mai 1802, l'École centrale de Saint-Brieuc est convertie en école secondaire communale en 1803 puis en collège communal en 1811. Devenu lycée en 1852, il accueille les élèves de la 6<sup>e</sup> à la terminale. Pendant l'année scolaire 1899-1900, l'établissement reçoit 146 internes et 172 externes, tous niveaux confondus. L'établissement prend le nom d'Anatole Le Braz en 1929 pour honorer la mémoire de l'écrivain qui y a été scolarisé entre 1871 et 1878. Il devient définitivement le « collège Anatole-Le-Braz » en 1967.



**Photographie d'une classe de 5<sup>e</sup> du lycée Anatole-Le-Braz, Saint-Brieuc, 1944-1945.**



**Vue cavalière du lycée Anatole-Le-Braz en 1904 par Léon Brandt, professeur de dessin dans l'établissement pendant 43 ans de 1884 à 1927.**



**Registre des délibérations du conseil d'administration du collège de Saint-Brieuc, 10 décembre 1807.**

On y relate une rixe entre les collégiens, surnommés les « Centralistes », et les « Séminaristes », surnommés les « couacs » (Corbeaux). Le terme de « Centralistes » rappelle que le collège communal était auparavant une École centrale, celui de « Séminaristes » fait référence à la présence d'un séminaire à Saint-Brieuc pour former les futurs prêtres, lesquels étaient vêtus de noir, d'où le sobriquet de « Corbeaux ».

### L'École Saint-Charles

Fondée en 1850 par l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier à la suite de la loi Falloux, l'École Saint-Charles de garçons se situe d'abord rue Saint-Benoît. Entre 1859 et 1864, la Congrégation de Sainte-Croix du Mans, responsable de l'établissement, fait construire les locaux actuels. De 1869 à 1883, la direction de l'institution est confiée au Tiers-Ordre Enseignant de Saint Dominique, puis de 1884 à 1933 aux Marianites. La gestion de l'École est reprise en 1932 par le clergé séculier. Elle propose un cursus scolaire complet, de 6 ans jusqu'à la terminale et connaît un grand succès, notamment en raison de sa formation spécifique à l'École navale. Ainsi, pendant l'année scolaire 1899-1900, l'institution accueille 187 internes et 152 externes, tous niveaux confondus. Parallèlement, d'autres établissements privés complètent l'offre de l'enseignement catholique briochin au XIX<sup>e</sup> siècle, comme le collège-lycée Saint-Pierre.

## L'architecture des collèges

### Des édifices religieux transformés en établissements scolaires, l'exemple du collège Roger-Vercel de Dinan

En raison de leurs vastes espaces intérieurs et extérieurs, les anciens monastères ont souvent été réutilisés pour installer des établissements scolaires. Ainsi, le collège Roger-Vercel à Dinan se trouve être l'ancien couvent Notre-Dame de la Victoire des Bénédictines de Saint-Malo, construit en 1628. **En 1777, après le départ des sœurs, le couvent est transformé en collège municipal, dont l'enseignement est assuré par des religieux.** De la Révolution jusqu'à environ 1830, le collège connaît des fermetures et réouvertures successives liées aux changements politiques. Il rouvre définitivement ses portes en 1840. L'établissement connaît alors de grandes campagnes de travaux. On retiendra notamment les dates de 1880, avec la construction de nouveaux bâtiments, et 1932 avec l'édification de l'aile de l'enseignement technique par l'architecte Georges-Robert Lefort. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'édifice abrite l'école primaire, l'École Primaire Supérieure, le collège et le lycée de garçons. Il se trouve complètement saturé. Les constructions, à Dinan, d'un collège-lycée de filles en 1907, devenue collège François-Broussais, puis du lycée de la Fontaine-des-Eaux en 1966 ont permis d'alléger l'effectif, qui s'élève aujourd'hui à environ 600 collégiens.



**Voûte du réfectoire du collège Roger-Vercel ornée de peintures**  
En 1981, des peintures murales datant de 1680, époque où le collège était encore un couvent, sont retrouvées fortuitement dans le réfectoire à l'occasion de travaux. Elles sont classées au titre des Monuments Historiques.



**Carte postale représentant l'Institution Notre-Dame, ancien couvent des Capucins. « Jeux (boules-quiilles) dans la cour de l'école Notre-Dame », 1901.**  
Le personnel enseignant apprécie particulièrement la présence de la grande cour permettant de nombreuses activités en extérieur.



**Dessin de l'élévation de l'aile des cuisines du collège de l'Institution Notre-Dame sur papier calque, Georges-Robert Lefort [vers septembre 1921].**

### L'exemple du collège privé et de l'Institution Notre-Dame de Guingamp

Pendant la Révolution, la ville de Guingamp décide de maintenir l'ancien collège, dont l'enseignement est assuré par des religieux. Situé à l'époque dans l'ancien presbytère, près de la basilique, il est ensuite transféré dans les bâtiments de l'ancien hospice général, où il cohabite avec l'École Primaire Supérieure entre 1834 et 1869. **La même année, le collège, baptisé Institution Notre-Dame en 1850, déménage définitivement dans l'ancien couvent des Capucins et devient un collège secondaire privé.** L'édifice est agrandi en 1920 par l'architecte Georges-Robert Lefort. De nos jours, l'Institution Notre-Dame est toujours un établissement d'enseignement privé accueillant, en lien avec le collège Saint-Dominique, des élèves de la 6<sup>e</sup> à la terminale.



**Carte postale représentant l'École Primaire Supérieure de Guingamp, bâtiment dans lequel se trouvait aussi le collège jusqu'en 1869.**  
Le bâtiment a été en partie détruit dans les années 1920.

### Les Écoles Primaires Supérieures, l'exemple de Lamballe

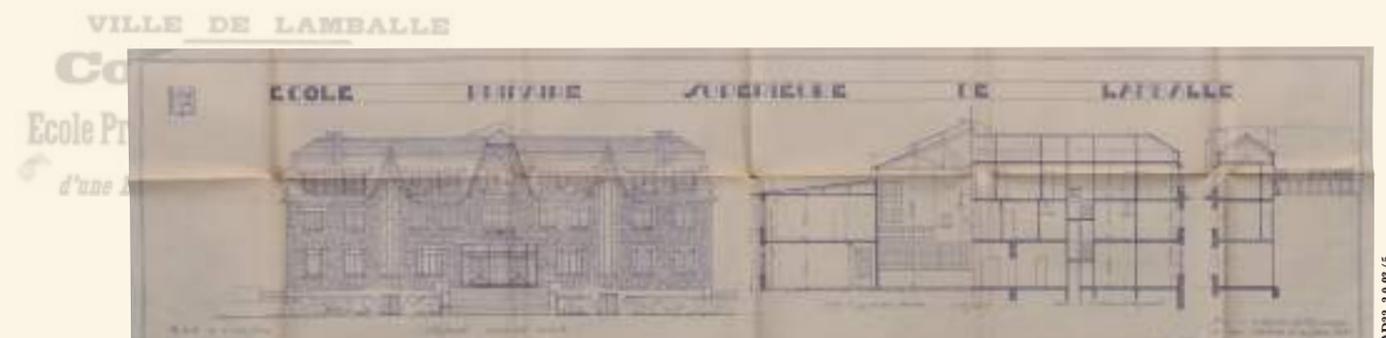
Au début du XX<sup>e</sup> siècle, à la suite du développement de l'instruction publique, on assiste à un essor des Écoles Primaires Supérieures (dites EPS) en France. Ainsi, la ville de Lamballe connaît dans les années 1930 un véritable programme de constructions et d'aménagements scolaires avec la construction d'une nouvelle École Primaire Supérieure de Garçons, l'aménagement d'une École Primaire Supérieure de filles, d'une école élémentaire de garçons et d'une école élémentaire de filles.

D'après le compte-rendu de l'architecte départemental des Côtes du Nord Jean Fauny en date du 28 juin 1930, **l'École Primaire Supérieure de garçons sera construite en périphérie de la ville, où elle peut disposer de suffisamment d'espace et recevoir jusqu'à 284 élèves dont 200 internes.**

Toujours selon Jean Fauny : l'École Primaire Supérieure de filles, située au centre de Lamballe dans la rue Saint-Martin à l'emplacement de l'ancien couvent des Ursulines, est « *particulièrement bien construite et bien orientée, mais elle manque un peu de confort moderne (...)* il n'existe ni lavabos, ni douches ; les W-C sont très mal installés, le réfectoire et la cuisine sont bien trop petits pour le nombre actuel de pensionnaires. » Dans les années 1960, l'École Primaire Supérieure de filles devient le collège Gustave-Téry. En 2018, ce collège public est transféré en périphérie de la ville dans le **nouveau collège Simone-Veil, pouvant accueillir jusqu'à 870 élèves.**



**Placard annonçant la construction d'une École Primaire Supérieure de garçons et l'aménagement d'une École Primaire Supérieure de filles, 24 février 1931.**



**Projet d'École Primaire Supérieure de garçons à Lamballe, élévation et plan (détail) dressés par Jean Fauny le 28 juin 1930.**

« Le projet prévoit également l'aménagement intérieur nécessaire au point de vue mobilier, c'est-à-dire : la fourniture et la pose de 200 armoires-vestiaires destinées aux élèves (...) »

Rapport de Jean Fauny sur l'aménagement de l'École Primaire Supérieure de filles de Lamballe, 1930.



## L'enseignement : tout un programme

### Programmes scolaires

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les programmes scolaires secondaires évoluent en fonction des régimes politiques et des réformes éducatives.

En 1802, Napoléon Bonaparte souhaite revenir à la formation humaniste d'avant 1789 qui permettait, selon lui, de former fonctionnaires, officiers, et cadres sociaux. Ainsi **l'enseignement porte essentiellement sur le latin et les mathématiques mais aussi la physique, la chimie et le dessin**. En 1805, sont ajoutées des disciplines comme la littérature, la rhétorique, « l'histoire ancienne » et la géographie. De plus, les langues étrangères sont aussi étudiées, principalement l'anglais et l'allemand. L'objectif est alors d'exclure toute discipline perçue comme source d'esprit critique, telles que l'histoire contemporaine ou la philosophie.

Avec le retour de la monarchie, entre 1815 et 1848, le programme des collégiens est largement dominé par l'instruction religieuse, mais les disciplines enseignées changent peu. La réforme d'Hippolyte Fortoul entre 1847 et 1864 réorganise l'enseignement en instaurant la « bifurcation » : après trois années communes de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup>, **les élèves doivent choisir entre les lettres ou les sciences**. Même si la « bifurcation » est vivement critiquée et en partie abandonnée, le principe de la distinction entre cursus littéraire et cursus scientifique constitue la base de l'enseignement jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.



Programme du collège communal de Dinan, pour l'année scolaire 1832-1833.

Détail de l'emploi du temps des professeurs du collège de garçons de Dinan, pour l'année scolaire 1919-1920.



Carte postale représentant l'École Supérieure de jeunes filles de Tréguier, sans date [1908-1910].



Rapport annuel de l'inspecteur d'académie sur l'enseignement secondaire féminin, 19 novembre 1931.

L'inspecteur constate avec plaisir l'augmentation du nombre d'élèves aux collèges de Dinan et Saint-Brieuc « qui prouve la faveur de plus en plus grande de notre enseignement secondaire féminin. »

### Et les filles ?

En 1850, la loi Falloux rend obligatoire l'instruction primaire des filles dans des communes de plus de 800 habitants puis, en 1867, la loi Duruy permet la diffusion de l'enseignement féminin. Cependant, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'instruction des filles après l'âge de 13 ans se développe peu et reste principalement assurée par les congrégations religieuses. La loi du 21 décembre 1880 de Camille Sée, député de Saint-Denis, sur l'enseignement secondaire des jeunes filles va permettre une évolution importante mais propose encore une instruction limitée par rapport aux garçons. **Il faut attendre 1924 pour l'unification des programmes des filles et des garçons.**

Extrait du rapport de Paul Broca publié au Journal officiel du 19 juillet 1880 lors de la proposition de loi du 21 décembre 1880 : « (...) **Beaucoup de jeunes filles seraient capables, sans doute, de suivre jusqu'au bout et avec succès tout le programme des lycées ; mais il ne s'agit pas de leur donner toutes les connaissances qu'elles sont aptes à acquérir ; il faut choisir ce qui peut leur être le plus utile, insister sur ce qui convient le mieux à la nature de leur esprit et à leur future condition de mère de famille, et les dispenser de certaines études pour faire place aux travaux et aux occupations de leur sexe. Les langues mortes sont exclues ; le cours de philosophie est réduit au cours de morale ; et l'enseignement scientifique est rendu plus élémentaire ; on peut ainsi donner de l'extension à l'étude de la langue française, des langues vivantes, de la littérature et de l'histoire, tout en restreignant le nombre des années de la scolarité.** »



« Cette augmentation d'effectifs [...] prouve la valeur de plus en plus grande de notre enseignement secondaire féminin. » Rapport de l'Inspecteur d'académie, 1931

### L'Institut Saint-Joseph de Quintin : les prémices de l'enseignement professionnel

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les formations professionnelles émanent souvent d'initiatives locales s'accordant aux besoins économiques de la région dans laquelle elles sont enseignées. C'est le cas de l'institut Saint-Joseph à Quintin, qui propose notamment une formation agricole.



Carte postale « Institution Saint-Joseph à Quintin - Les élèves à la moisson », sans date [début du XX<sup>e</sup> siècle].

De 1950 à nos jours,  
vers le collège pour tous

# Le temps des réformes éducatives

## 1959 : la réforme Jean Berthoin

L'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959 fait passer l'obligation de scolarité de 14 à 16 ans révolus. Ce même jour, un « cycle d'observation ouvert après l'enseignement élémentaire et comportant, avec la progression normale des études, l'observation des aptitudes des enfants » est mis en place. L'organisation du collège se divise dès lors en **deux types d'établissements** : le Collège d'Enseignement Général (CEG), remplaçant les anciennes Écoles Primaires Supérieures et les Cours Complémentaires, et le Collège d'Enseignement Technique (CET).



« Nouvelle rentrée scolaire record », *Ouest-France*, 1964. L'article annonce un accroissement notable des élèves en France. Pour le second degré, le journaliste rapporte une situation difficile notamment dans les villes de Paris et Marseille, en constatant une progression de 7,3 % pour les effectifs de l'enseignement public. Il fait aussi part de l'ouverture de 200 CES pour cette rentrée (seulement 20 l'année précédente), et donne une explication sur l'égalité des chances offerte aux collégiens par ces nouveaux collèges pour choisir ensuite leur orientation.



## 1963 : la réforme Capelle-Fouchet, la création des CES

Cependant, face à l'accroissement de la population scolaire, lié à la vague démographique et à l'augmentation rapide du taux de scolarisation en 6<sup>e</sup>, l'insuffisance des locaux et du nombre de professeurs devient criante. Un nouveau type d'établissement est créé en parallèle des CEG et CET: le Collège d'Enseignement Scolaire (CES). Le CES s'organise en filières bien distinctes qui préparent l'orientation des collégiens vers l'enseignement supérieur ou technique.

« Les CES sont destinés [...] à donner aux enfants des chances égales [et] à les orienter au mieux au cours de leur scolarité. »

*Ouest-France*, 1964

## 1975-1977 : le collège unique, une idée qui a fait son chemin

La réforme du collège unique a pour objectif d'uniformiser le parcours des élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> en les regroupant dans un même type d'établissement et en leur offrant un enseignement identique. Cette idée n'a pas émergé du jour au lendemain, elle est le fruit de plusieurs années de débats et de réflexions depuis 1947. Le 11 juillet 1975, la loi sur l'unification des CEG et CES, portée par le ministre René Haby, est adoptée avec une mise en application en 1977. Les filières sont supprimées et les collégiens suivent désormais le même programme. Les Collèges d'Enseignement Technique deviennent les Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP). Malgré quelques adaptations concernant l'enseignement professionnel et l'enseignement aménagé, la loi de l'unification des collèges demeure aujourd'hui la base de l'enseignement secondaire.



« Le CM2, le CES, le lycée, la fac... Si je réussis je serai M.A » Une et article du journal satirique *Le canard de Nantes à Brest*, du 21 septembre au 5 octobre 1979.

Le journal dénonce le statut précaire des maîtres auxiliaires (MA), fonction créée pour combler la carence en professeurs titulaires. Le dernier paragraphe intitulé « Une pédagogie au rabais » démontre les conséquences négatives sur la qualité de l'enseignement (classes surchargées, succession de professeurs sur un même poste pendant l'année scolaire...).

## « Collège Le Braz. Merci la décentralisation ! »

« Collège Le Braz - Merci la décentralisation », article de journal [1990]. Cet article relate l'inauguration du restaurant scolaire et de la cuisine du collège en présence du Président du Conseil général des Côtes d'Armor, Charles Josselin, et du sénateur-maire de Saint-Brieuc, Claude Saunier.



## 1982-1986 : une profonde transformation du paysage éducatif, la décentralisation

À partir des années 1980, l'État se désengage de certaines compétences pour les confier aux collectivités territoriales. Le domaine éducatif est concerné à travers la gestion du personnel non-enseignant et des bâtiments. Désormais, la Région se charge des lycées, le Département des collèges et la Commune des écoles.

« Désormais la décision se rapproche du lieu où se manifestent les besoins. »

Claude Saunier, sénateur-maire de Saint-Brieuc.

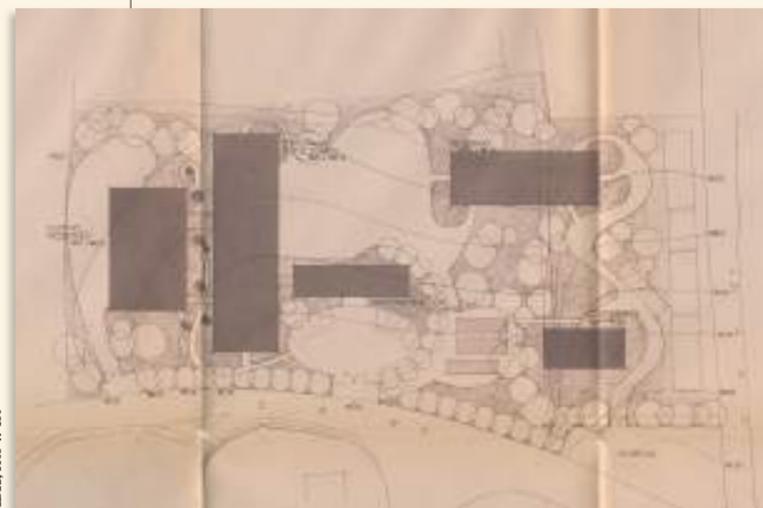


Programmes de l'inauguration du restaurant et de la cuisine du collège Anatole-Le-Braz à Saint-Brieuc, se présentant sous forme de menus dessinés par les collégiens [1990].

De 1950 à nos jours,  
vers le collège pour tous

# La multiplication des collèges

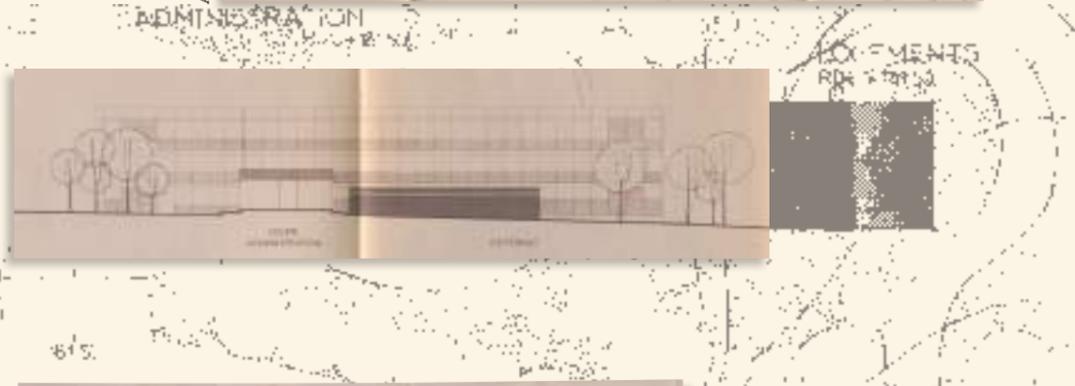
**Plans du collège Le-Volozen à Quintin dressés par l'architecte Yves Guillou, 1968.**  
Le collège de Quintin est construit de façon industrialisée d'après les plans type CES 600. Chaque bâtiment est dédié à une fonction particulière. L'administration occupe une position centrale devant la cour de récréation, entre l'externat et l'internat.



AD22, BP 340 / A II

## 1950-1985 : l'État bâtisseur

La généralisation de l'enseignement secondaire à tous les enfants du baby-boom se heurte à l'insuffisance des capacités d'accueil des collèges existants. L'État lance alors une politique active de construction de nouveaux établissements. Dès 1952, le ministère met au point des **plans type pour faciliter la construction en série de CES** de 300, 600 ou 900 élèves. Les bâtiments ne sont plus fermés sur eux-mêmes comme les anciens collèges de centre-ville (souvent héritiers de couvents). Ils prennent la forme de bâtiments tout en longueur et ouverts sur l'extérieur, à l'image des immeubles d'habitation construits à l'époque. Le collège Le-Volozen à Quintin, édifié en 1969, en est un bon exemple. Peu à peu, les architectes s'affranchissent toutefois des plans type et tâchent de mieux intégrer les édifices à leur environnement comme c'est le cas du collège construit en 1979 à Collinée (aujourd'hui collège Victor-Vasarely).



AD22, BP 340 / A II

**Plans du collège Victor-Vasarely à Collinée dressés par l'architecte Jacques Mortreuil, 1978.**  
Le collège de Collinée, ouvert en 1980, est l'un des derniers à avoir été construit par l'État dans les Côtes d'Armor. La taille modeste de l'établissement (300 élèves) a permis à l'architecte de le concevoir comme un village (petits bâtiments aux toits en bâtière) pour mieux l'inclure dans son environnement rural. Il compte cinq salles de classe, cinq salles spécialisées, un atelier d'éducation manuelle et technique (EMT), une salle polyvalente, un centre de documentation et d'information (CDI) et des locaux médicaux sociaux. Le collège reçoit le nom du peintre Victor Vasarely en 1990.

## De 1986 à nos jours : le Département modernise les collèges

En 1986, à la suite des lois sur la décentralisation, les Départements se voient confier la charge matérielle des collèges. **Le Conseil général des Côtes du Nord lance une politique ambitieuse de travaux visant à moderniser l'ensemble des collèges.**

Certains établissements sont rénovés (collège Thalassa à Erquy en 1988-1989, collège Jules-Ferry à Bourbriac vers 1990), d'autres agrandis (collège Roger-Vercel à Dinan en 1989-1991). Le collège Camille-Claudé à Saint-Quay-Portrieux est le premier collège à avoir été construit par le Département après la décentralisation. Depuis, les établissements neufs ou entièrement rénovés se sont multipliés à un rythme soutenu (jusqu'à trois livraisons de nouveaux bâtiments par an). À partir des années 2000, les réalisations architecturales mettent l'accent sur les qualités environnementales et prennent en compte la place grandissante du numérique dans les pratiques pédagogiques.

AD22, BP 340 / A II



**22 magazine, édité par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, février 1991.**

En février 1991, le Département consacre la une de son magazine aux collèges, l'une de ses principales compétences, et fait le bilan des actions menées depuis la décentralisation. La couverture est illustrée d'une photographie du collège Camille-Claudé à Saint-Quay-Portrieux, le premier collège à avoir été construit par le Département (1989).

Conseil départemental des Côtes d'Armor, Nunc Architectes



## Collège Lucie-et-Raymond-Aubrac à Plouagat, par Nunc Architectes, 2012.

Le collège de Plouagat affiche l'ambition d'être un « collège du XXI<sup>e</sup> siècle ». Conçu dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, il fait la part belle aux économies d'énergie avec son préau solaire, ses panneaux photovoltaïques et sa structure béton/bois. Il doit son nom au célèbre couple de résistants qui ont passé une partie de leur vie à témoigner dans les établissements scolaires.

Les collèges costarmoricaïns portent des noms variés, inspirés de lieux (collège des Sept-Iles à Perros-Guirec, collège du Val-de-Rance à Plouër-sur-Rance, etc.), de personnalités politiques (Jules Ferry à Bourbriac, Simone Veil à Lamballe, etc.), d'écrivains (Anatole Le Braz à Saint-Brieuc, Ernest Renan à Tréguier, etc.) et d'artistes (Victor Vasarely à Collinée, Camille Claudé à Saint-Quay-Portrieux, etc.).

# Le collège : une communauté éducative



**Dossiers d'inscription au CES Jean-Racine à Saint-Brieuc, 1969 et 1970.**  
Filles de l'école Beauvallon et garçons de l'école Antoine-Mazier se retrouvent ensemble au collège Jean-Racine avant même que la mixité ne soit rendue obligatoire en 1975.



AD22, 1719 W 8

Année	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	Total
1981	1200	1100	1000	900	800	700	5700
1982	1150	1050	950	850	750	650	5400
1983	1100	1000	900	800	700	600	5100
1984	1050	950	850	750	650	550	4800
1985	1000	900	800	700	600	500	4500
1986	950	850	750	650	550	450	4200
1987	900	800	700	600	500	400	3900
1988	850	750	650	550	450	350	3600
1989	800	700	600	500	400	300	3300
1990	750	650	550	450	350	250	3000
1991	700	600	500	400	300	200	2700
1992	650	550	450	350	250	150	2400
1993	600	500	400	300	200	100	2100
1994	550	450	350	250	150	50	1800
1995	500	400	300	200	100	0	1500
1996	450	350	250	150	50	0	1200
1997	400	300	200	100	0	0	1000

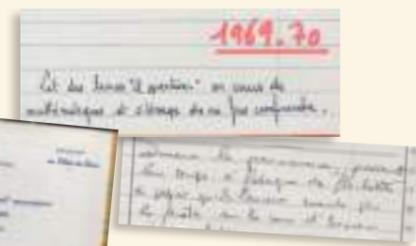
AD22, 1533 W 5

## Un seul collège pour tous les élèves

L'un des grands changements qui affecte le quotidien des élèves des collèges dans les années 1960-1975 est la généralisation progressive de la mixité. Partiellement expérimentée dès les années 1960, la mixité devient obligatoire de la maternelle au lycée par la loi du 11 juillet 1975. Garçons et filles reçoivent dès lors « un enseignement commun » dans des classes communes. Par ailleurs, depuis la loi du 11 février 2005, l'école cherche à être plus inclusive pour les élèves en déployant notamment, pour les enfants en situation de handicap, des unités localisées pour l'inclusion (ULIS) et des postes d'aide de vie scolaire.

### Tableau statistique des effectifs du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat entre 1981 et 1997.

Entre 1981-1982 et 1996-1997, le nombre d'élèves du cursus général baisse de 14,5 % alors qu'il augmente de 5 % dans le cursus professionnel. Ces chiffres s'expliquent certainement par une baisse démographique mais aussi par une meilleure orientation des élèves en filière professionnelle. En 1972, les filières pratiques de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> deviennent les classes pré-professionnelles de niveau (CPPN). Ces classes sont progressivement abandonnées à partir de 1991 pour être remplacées par différents dispositifs. Ainsi, en 1996 sont créées les sections générales d'enseignement professionnel adapté (SEGPA), qui accueillent les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> en difficulté scolaire.



« Lit des livres d'aventures en cours de mathématiques et s'étonne de ne pas comprendre. »

## Discipline et surveillance

La discipline de classe consiste à faire respecter les consignes de travail et les règles de la vie collective en classe. Lorsqu'un élève se comporte mal, le professeur peut le notifier sur le cahier de retenue et avertir les parents grâce au carnet de liaison.



**Cahiers d'inscription de retenues et de discipline, extraits de « mots » de professeurs, collège Anatole-Le-Braz à Saint-Brieuc, années 1969-1971.**

## Enseignantes et enseignants

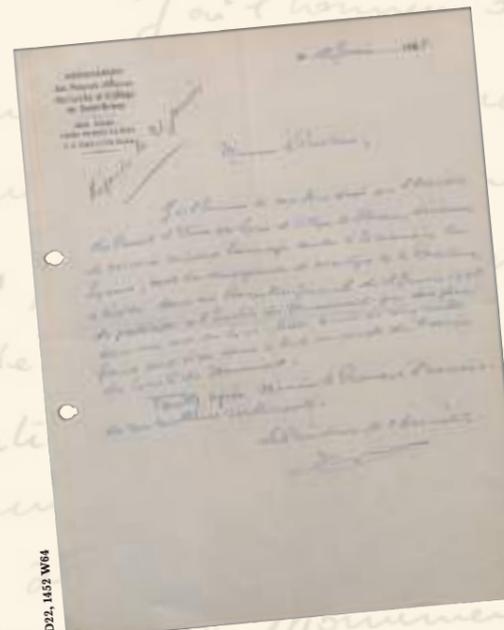
Le professeur de collège est spécialiste d'une discipline et transmet des compétences et des connaissances dans le respect des programmes de l'Éducation nationale. Les réformes des années 1990-2000 instaurent la pluridisciplinarité et le développement de moyens d'apprentissage différents. Ainsi, depuis les années 1960, les enseignants de collège ont vu leur profession évoluer et se sont adaptés aux nouvelles pratiques éducatives.



AD22, JP 167/B

### « Collège Léquier, les professeurs font leur cinéma », Le Télégramme, 19 décembre 2014.

Les professeurs suivent régulièrement des formations. Par exemple, dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma », les enseignants doivent, chaque année, suivre des formations proposées par des professionnels du cinéma. L'objectif consiste à donner une éducation cinématographique aux élèves grâce au travail pédagogique d'accompagnement des enseignants et des partenaires culturels.



AD22, 1452 W64

### Courrier du président de l'association des lycée et collège de Saint-Brieuc, 17 janvier 1948.

Le contexte particulier de l'après-guerre conduit ici l'association des parents d'élèves à dépasser ses fonctions habituelles : elle souhaite participer à l'érection du monument dédié aux lycéens résistants, qui sera placé dans une cour du collège Anatole-Le-Braz.



AD22, JP 167/B

« Demain la rentrée, 11 millions de jeunes vont entamer « l'an un » de la réforme Haby ». Le Télégramme, 14 septembre 1975. Les pré-rentreées des enseignants sont souvent plus tendues lors de l'entrée en application d'une nouvelle réforme.



« L'Anvillon : dix nouveaux professeurs au collège Notre-Dame ». Le Télégramme, 31 août 2020.

## Parents d'élèves

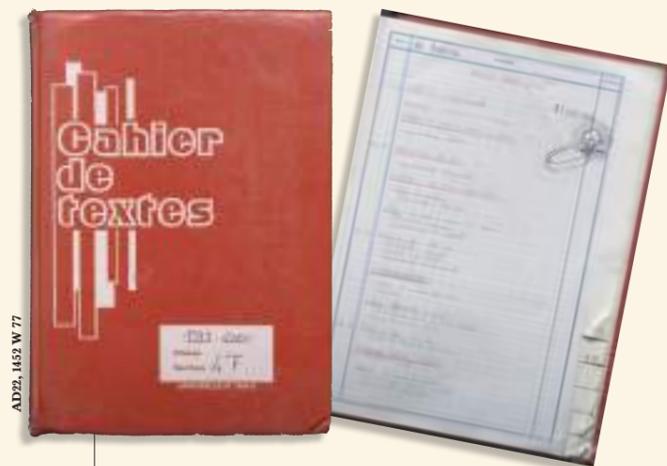
« Une association de parents d'élèves a pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves. Elle ne regroupe que des parents d'élèves, auxquels sont assimilées les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves. Elle représente les parents d'élèves en participant aux conseils d'écoles, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe. »

(Ministère de l'Éducation nationale)

# Le collège : un lieu de vie partagé

## La diversification des pratiques pédagogiques

Depuis 1968, les pratiques pédagogiques ont beaucoup évolué, cherchant à s'adapter davantage aux élèves et à leurs difficultés. L'enseignement ne se limite plus aux matières fondamentales (lettres, sciences et langues étrangères). Les arts plastiques, qui se substituent au dessin, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive gagnent en importance. De plus, la classe n'est plus un simple « auditoire » : le cours magistral fait place à une pédagogie active qui invite les élèves à participer. Le travail collectif est favorisé, tout comme la transdisciplinarité. Les collèges sont incités à construire un projet d'établissement. Celui-ci s'appuie, à partir des années 2000, sur la mise en place de dispositifs transversaux comme les Itinéraires de Découverte (IDD) et les Enseignements de Pratiques Interdisciplinaires (EPI), et sur le parcours de l'élève (composé lui-même de parcours éducatifs dits Avenir, Citoyen, d'Éducation artistique et culturelle et de Santé).



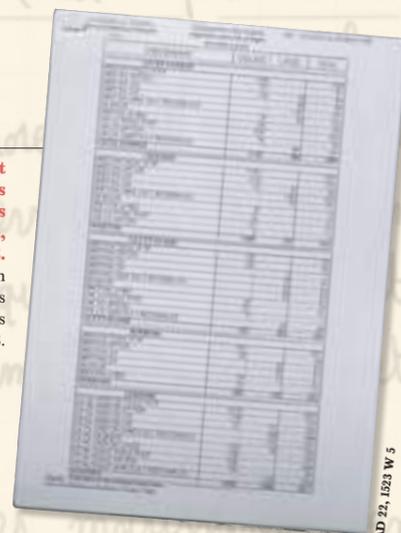
AD22, 1452 W 77

**Cahier de textes de la classe de 4<sup>e</sup> F année scolaire 1999-2000 du collège Anatole-Le-Braz à Saint-Brieuc.**  
Les professeurs indiquent par écrit, et aujourd'hui avec les outils numériques, le contenu de leurs cours. L'étude de la musique bretonne et de la flûte à bec est ici à l'honneur.



AD22, 1452 W 139

**Cours de sciences naturelles sur les champignons, classe de 6<sup>e</sup>, 2001.**  
Anciennement appelée sciences naturelles, la géologie-biologie est remplacée par les sciences de la vie et de la terre (SVT) en 1994. Le dessin permet une meilleure compréhension et une meilleure mémorisation du sujet étudié.



**Statistiques des élèves suivant un enseignement des langues régionales dans les collèges et lycées publics de Bretagne, 6 mars 1998.**

Au total 845 élèves étudient le breton et 280 élèves étudient le gallo dans les collèges et lycées publics des Côtes d'Armor en 1998.

## Langues et cultures régionales : breton et gallo

« Durant les dernières années s'est poursuivie l'harmonisation des dispositions régissant l'enseignement des langues vivantes régionales et celui des langues vivantes étrangères. Ainsi, au même titre que ces dernières, les langues vivantes régionales sont partie prenante de la stratégie langues vivantes, qui a pour objectifs d'améliorer la maîtrise des langues vivantes par les jeunes Français, d'assurer la continuité et la cohérence de leur parcours linguistique et d'encourager la diversité linguistique (...) »

(extrait du Bulletin Officiel du 13 avril 2017, Circulaire relative à l'enseignement des langues et cultures régionales).

## L'organisation des loisirs



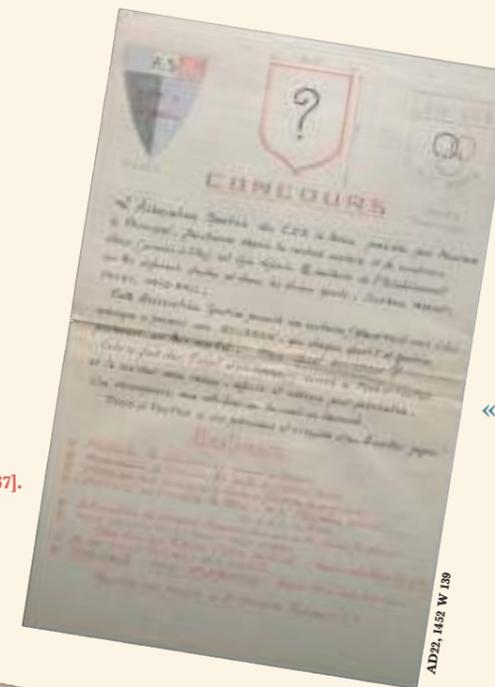
**Concours pour la réalisation de l'écusson de l'association sportive du collège Anatole-Le-Braz à Saint-Brieuc [février 1967].**  
En France, tous les établissements scolaires secondaires sont dotés d'une association sportive.



AD22, 1452 W 139

**Coupage de journal mettant à l'honneur le défilé du bagad du collège Anatole-Le-Braz à Saint-Brieuc, [mai 1972].**

Par la suite, le bagad du collège est remplacé par le foyer socio-éducatif (FSE) : association des collèges et lycées invitant les élèves à participer à différentes activités (sorties scolaires, voyages d'études, équipement de matériel, organisation d'événements, etc.).



AD22, 1452 W 139

« Tous et toutes à vos pinceau et vos crayons et que le meilleur gagne ! »

Extrait de l'affichette manuscrite pour le concours de l'écusson de l'association sportive du collège Anatole-Le-Braz (1452 W 139)



AD22, 1451 W 7

**Courrier informant le proviseur du lycée Anatole-Le-Braz du déroulement des épreuves du BEPC à l'école Marie-Curie, 19 septembre 1950. Courrier annonçant les épreuves du BEPC en 1955.**  
Certaines épreuves concernent l'enseignement de coupe et couture, de dessin ou de dactylographie.

## Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Créé en 1947, le Brevet d'Étude du Premier Cycle (BEPC) remplace le brevet élémentaire et permet d'entrer dans la vie professionnelle. En 1988, le brevet devient le Diplôme National du Brevet (DNB) : il a désormais pour objectif d'« évaluer les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège ». L'examen se compose d'une évaluation continue des compétences et d'épreuves (écrites et orale) en fin d'année.

ACADEMIE DE RENNES.

COLLEGE COMMUNAL  
DE DINAN.

NAPES L'AMAZON N'001

1877-1878 N°100

NOVEMBRE 2020

*Cher Monsieur le Directeur de l'Académie de Rennes  
Je vous prie de bien vouloir agréer mes  
salutations distinguées.*

Archives départementales  
des Côtes d'Armor (AD22)

7, rue François-Merlet

22000 Saint-Brieuc

02 96 78 78 77

[archives.cotesdarmor.fr](http://archives.cotesdarmor.fr)



ACADÉMIE  
DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Côtes d'Armor  
le Département

